



RÈGLEMENT (UE) 2016/425 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 9 MARS 2016

Déclaration de Conformité

1. Identifiant du produit

Protection respiratoire ACTIVE GEAR® - modèle R26 - Masque respiratoire conçu pour protéger contre les particules et contaminants aéroportés.

Poids : 12g

Masque / Filtre : Plusieurs couches de polypropylène SMS

Bandeau : Bandeau textile avec fixation à 4 points

Pince-nez : Pince-nez ajustable intégré en métal / polypropylène

Soupape : Soupape en polypropylène avec membrane en caoutchouc thermoplastique sans latex

Emballage : Sachet individuel



2. Coordonnées du fabricant

ACTIVE GEAR SA
Route de Chantemerle 58d
1763 Granges-Paccot
Switzerland

3. Déclaration de responsabilité

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

4. Objet de la déclaration

Identification des EPI permettant la traçabilité : **R26** avec la marque Active Gear et les références :

R26 - Numéros de lot indiqués sur l'emballage/produit.

5. Déclaration de conformité

L'organisme notifié impliqué : **BSI** Organisme notifié n° **2797**, a effectué l'examen UE de type (Module C2) et délivré le certificat d'examen UE de type. **CE 793719L** L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité (Module C2) prévue à l'annexe VII sous la supervision de l'organisme notifié.

6. Normes appliquées

Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées, y compris la date de la norme, ou à d'autres spécifications techniques

EN149:2001 + A1:2009
FFP2 NR



CAT.III

7. Organisme notifié

Le cas échéant, l'organisme notifié impliqué :

BSI, Organisme notifié No. **2797**,
John M Keynesplein 9, 1066 EP Amsterdam, the Netherlands

Pierre-Alain CLÉMENT
Administrateur Active Gear SA
Granges-Paccot, 2026-06-09



ISO 9001:2015
ISO 14001:2015
ISO 45001:2018